DELIBERATION N° DV/2026/304

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342498-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 26 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Autorisation de cession de véhicules et d'engins départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €.

Publié sur le site lenord.fr le 26 octobre 2026

Vu le rapport DV/2026/304

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Trafic, immatriculé FP-296-DH, pour un prix de vente de 4 800 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mégane, immatriculé EQ-017-ZP, pour un prix de vente de 8 700 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mégane, immatriculé EQ-949-XC, pour un prix de vente de 5 600 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du tracteur agricole de marque Renault, modèle Ergos 110, immatriculé 545 BLQ 59, pour un prix de vente de 11 100 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du tracteur agricole de marque Renault, modèle Ergos 110, immatriculé 536 BLQ 59, pour un prix de vente de 10 400 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession de la balayeuse SMIDT SK600 sur châssis Renault Midlum, immatriculée DD-166-HM, pour un prix de vente de 5 100 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du tracteur agricole de marque KIOTI, immatriculé CC-037-NA, pour un prix de vente de 13 700 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'annulation de la vente du tracteur agricole de marque KIOTI, immatriculé CC-037-NA, adjugé pour un montant net de 13 700 €, ainsi qu'au remboursement du prix de vente à l'acheteur, contre restitution du matériel ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 23.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD - CONSEIL DEPARTEMENTAL - RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT